



Travaux de reprofilage dunaire sur le littoral de Vendays-Montalivet (33)

Communauté de Communes
Médoc Atlantique

Octobre 2025

Évaluation simplifiée des
incidences Natura 2000



Version/Indice		1
Date	Octobre 2025	
Nom de fichier	Eval_simplifiee_N2000_Vendays_Montalivet	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Atlantique 9 rue Maréchal d'Ornano 33 780 SOULAC-SUR-MER	
Interlocuteur	Théo Echafi	Contact : t.echafi@ccmedocatlantique.fr Tél : 06 34 38 89 15
Biotope, Responsable du projet	Thomas CONNEN	Contact : tconnen@biotope.fr Tél : 05 56 06 35 87

Sommaire

1	Description du projet	4
1	Nature du projet et localisation	5
2	Localisation et cartographie	5
3	Étendue du projet	9
4	Durée prévisible et période envisagée des travaux	9
5	Entretien / fonctionnement / rejet	10
6	Budget	10
2	Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)	13
3	Etat des lieux de la zone d'influence	15
1	État des lieux en termes de protection et d'usage	16
1.1	Protections	16
1.2	Usages	16
2	Milieux naturels et espèces	17
2.1	Milieux naturels	17
2.2	Espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire	19
2.3	Flore protégée	22
4	Incidences du projet	25
1	Incidences du projet sur les sites Natura 2000	26
2	Incidences du projet sur la flore protégée	26
5	Conclusion	27

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sites Natura 2000 concernés par le projet	6
Tableau 2 : Habitats naturels d'intérêt européen à l'origine de la désignation des sites Natura 2000	17
Tableau 3 : Faune et flore d'intérêt européen à l'origine de la désignation des sites Natura 2000	19
Tableau 4 : Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales protégées présentes dans l'aire d'influence	23

1

Description du projet

1 Description du projet

1 Nature du projet et localisation

La station balnéaire de Montalivet se trouve dans le Médoc sur la côte girondine à 21 km de Lesparre-Médoc. La commune Vendays-Montalivet est séparée en deux entités géographiques bien distinctes : le bourg de Vendays et Montalivet 8 km plus à l'Ouest sur la côte. La commune de Vendays-Montalivet est bordée à l'Ouest par des dunes littorales anciennes, puis l'océan et à l'Est par la forêt des Landes du Médoc composée de essentiellement de pins maritimes.

Comme ses communes voisines et l'ensemble du littoral sableux aquitain, le front de mer de Vendays-Montalivet est confronté, depuis de nombreuses années, à des phénomènes d'érosion marine et de recul du trait de côte.

Afin de pallier cette problématique, la commune s'est dotée, dès la fin des années 90, de plusieurs ouvrages de protection en enrochements.

Par ailleurs, et toujours dans l'objectif de lutter contre l'érosion marine qui marque ce littoral, la Communauté de Communes Médoc Atlantique (CDC MA) a missionné ARTELIA entre 2018 et 2020 afin d'établir une stratégie de gestion du trait de côte s'étendant de Grayan-et-l'Hôpital à Naujac-sur-Mer ; périmètre incluant la commune de Vendays-Montalivet. Le plan d'actions 2021-2025 de la stratégie locale de gestion de la bande côtière entre Grayan-et-l'Hôpital et Naujac-sur-Mer a été validé lors du Comité Régional de Suivi des Stratégies le 17 novembre 2020 et est actuellement en cours de déploiement.

2 Localisation et cartographie

Le projet est situé sur la commune de Vendays-Montalivet en Gironde. Le projet se situe à proximité d'une Zone Spéciale de Conservation du réseau Natura 2000 désignée au titre de la directive européenne « Habitats, faune, flore » :

- FR7200678 « Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret »

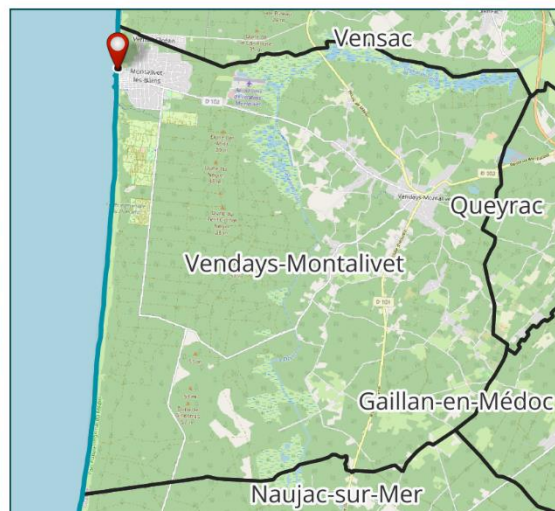
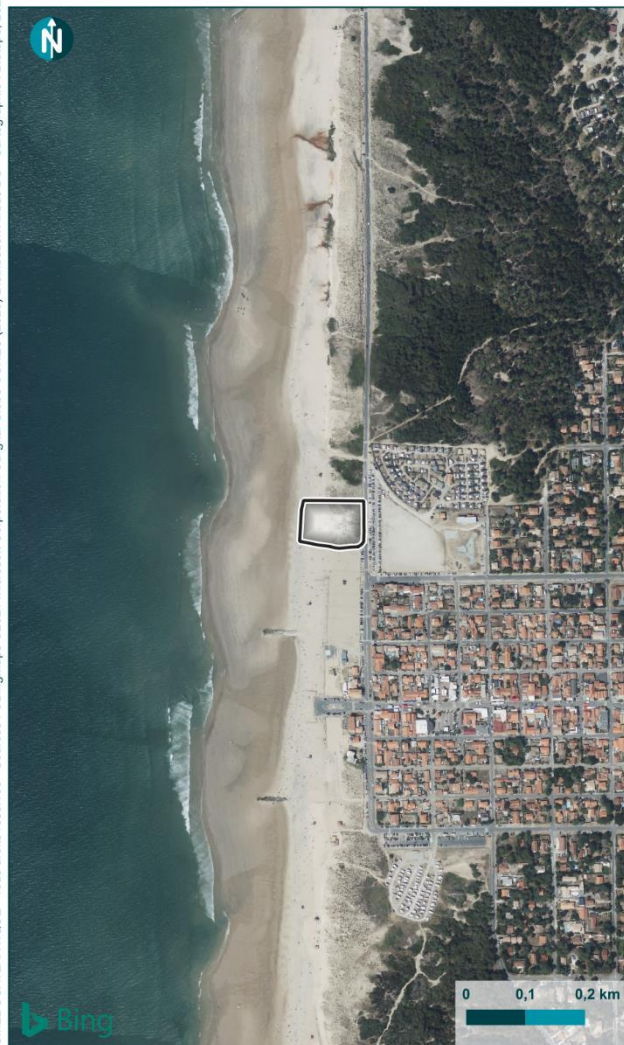
Deux autres sites du réseau Natura 2000 sont situés à proximité de la zone d'influence et est potentiellement concernés par le projet : 1 Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignée au titre de la directive européenne « Oiseaux ».

Conformément à la réglementation en vigueur, une évaluation préliminaire doit être menée pour tout projet relevant soit de la liste nationale soit d'une liste locale qu'il soit ou non dans un périmètre Natura 2000. Cette évaluation est l'objet de la présente note.

1 Description du projet

Tableau 1 : Sites Natura 2000 concernés par le projet

Site	Localisation et distance à la zone d'influence	Intérêt écologique (source DREAL Aquitaine)
Zones Spéciales de Conservation		
FR7200678 Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret	Situé à proximité immédiate du projet au nord et au sud (100m)	Ce site englobe la majeure partie du système dunaire du littoral girondin, défini comme « un relief construit par l'activité éolienne et susceptible de se déplacer et de voir sa forme se modifier sous l'effet des vents. On nomme « dune littorale » le bourrelet dunaire parallèle à la côte et dominant la plage. En arrière de la dune littorale, s'étendent les « dunes côtières », actuellement couvertes de forêts. Cet ensemble dunaire présente des plantes rares ou protégées, un Intérêt mycologique et entomologique élevé.
FR7200680 Marais du bas Médoc	Situé à environ 1700 m à l'est de la zone d'influence	Le site présente une importante diversité des habitats humides du fait de trois grands types d'alluvions : tourbeuses, fluviatiles et fluviomarines. La richesse floristique et faunistique, liées aux milieux humides, est remarquable.
Zones de Protection Spéciales		
FR7210065 Marais du Nord Médoc	Situé à environ 1500 m à l'est de la zone d'influence	Ce site présente un intérêt majeur pour l'avifaune du fait de son interaction directe avec l'estuaire de la Gironde, de son prolongement avec la chaîne des étangs littoraux et la diversité des habitats humides.



MEDOC ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !

Localisation du projet

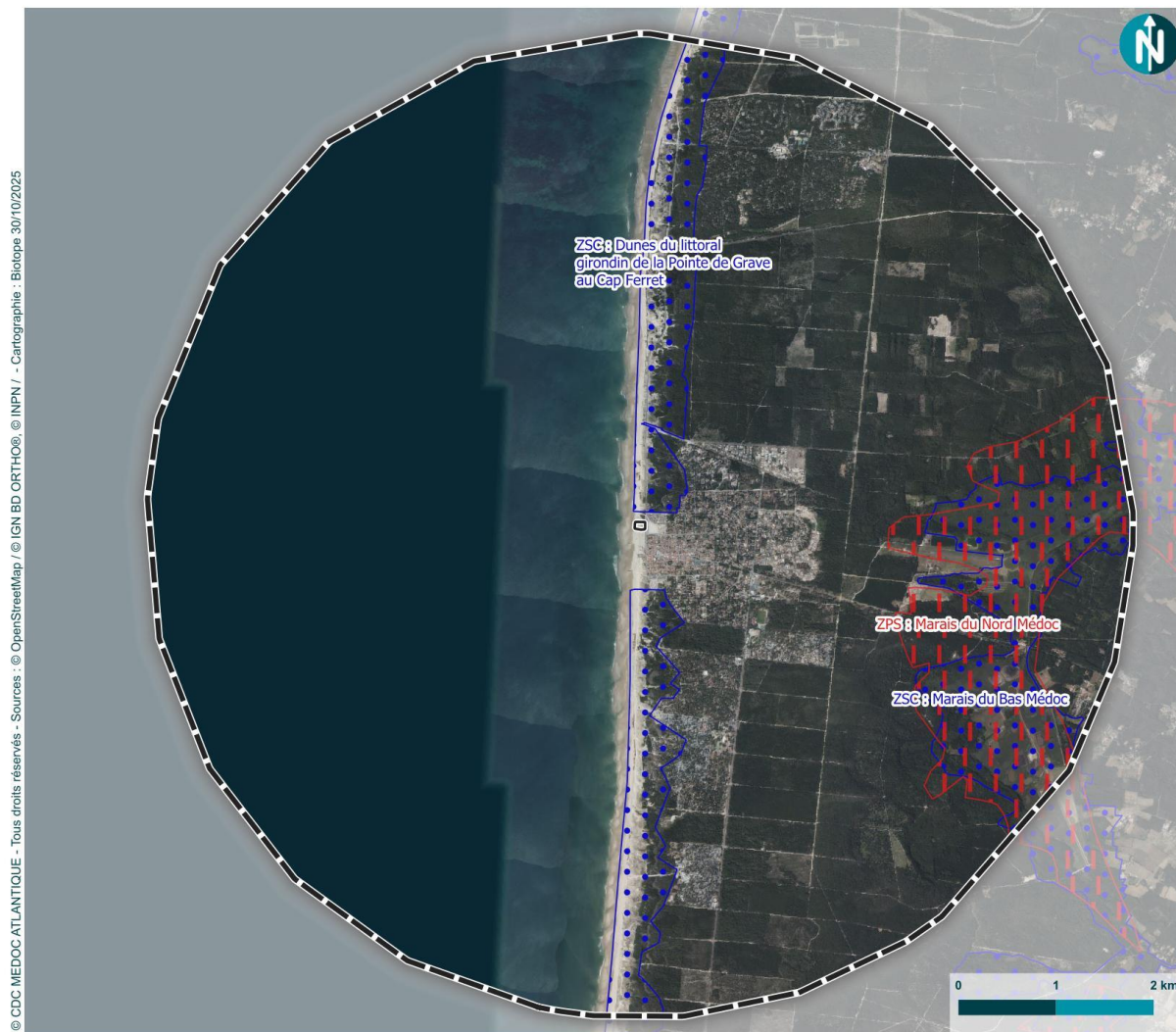
Dossier réglementaire pour les travaux de reprofilage dunaire sur le littoral de Vendays-Montalivet (33)

Légende

-  Emprise projet
-  Régions
-  Départements
-  Communes



1 Description du projet



MEDOC ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !

Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Dossier réglementaire pour les travaux de reprofilage dunaire sur le littoral de Vendays-Montalivet (33)

Aires d'études

-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Zonages Natura 2000

-  Zone spéciale de conservation (ZSC)
-  Zone de protection spéciale (ZPS)



Travaux de reprofilage dunaire sur le littoral de Vendays-Montalivet (33)
Octobre 2025

1 Description du projet

3 Étendue du projet

Emprises au sol temporaire et permanente :

- ☐ < 100 m² ☒ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
☐ 100 à 1 000 m² ☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

Les travaux de reprofilage et de stabilisation dunaire interviennent sur la partie nord d'une parcelle communale. En effet, la zone de projet concerne la parcelle située section CW n°25p du plan cadastral communal de Vendays-Montalivet. D'une surface totale de 19 388 m², seule la partie nord de celle-ci sera concernée par les travaux à raison d'une surface de 8 040 m².

Aménagement(s) connexe(s) : Le projet ne prévoit pas d'aménagements connexes. L'entrée sur le chantier se fera depuis les accès à la plage déjà présents au niveau de Montalivet.

4 Durée prévisible et période envisagée des travaux

- Projet, manifestation :

- ☒ travail diurne
☐ travail nocturne

- Durée et période précise si connue :

Le planning prévisionnel des travaux devrait s'étendre sur une période allant du printemps 2026 à l'automne/hiver 2027 en trois phases :

- Phase 1 : travaux de reprofilage dunaire de mai 2026,
- Phase 2 : travaux de génie écologique étape 1 (couverture de branchages et pose de ganivelles extérieures) et de filet cocos en suivant les travaux de phase 1,
- Phase 3 : travaux de génie écologique étape 2 (plantation de gourbets) à l'automne/hiver 2027 une fois que la couverture de branchages se sera faite naturellement sablée au cours de l'hiver 2025-2026.

- Fréquence :

- ☐ chaque année
☐ chaque mois
☒ autre (préciser) : Le reprofilage effectué n'a pas pour vocation à être entretenu au fil des années.

1 Description du projet

5 Entretien / fonctionnement / rejet

Le chantier nécessite l'intervention d'une pelle mécanique pour le retrait des espèces invasives et d'un tombereau pour le retrait du sable avec banque de graines et mise en stockage. La phase 2 nécessite l'intervention d'un bulldozer, d'une pelle mécanique et d'un tombereau pour effectuer le profil dunaire désiré. La circulation des engins se fera à l'intérieur du périmètre blanc et des 2 zones rouges présents sur la carte ci-dessous. Le bulldozer et la pelle seront stockés sur la zone sud, les tombereaux aux services techniques de la mairie.

6 Budget

Le coût estimatif des travaux est d'environ 72 000 €HT avec une part liée au reprofilage dunaire de 27 000 €HT et une part liée au génie écologique de 45 000 €HT.

1 Description du projet



1 Description du projet



2

Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation.



Cf. carte :
Localisation du projet et
réseau Natura 2000 (vue
d'ensemble)

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☒ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☒ Pollutions possibles
- ☒ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences :

La zone d'influence correspond aux zones sur laquelle les emprises et les pollutions pourront avoir lieu. La zone d'influence concernée correspond donc aux zones de remblais, de reprofilage et de circulation entre ces deux zones ainsi que le milieu naturel environnement.

3

Etat des lieux de la zone
d'influence

3 Etat des lieux de la zone d'influence

1 État des lieux en termes de protection et d'usage

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permet de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

1.1 Protections

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☒ Parc Naturel Régional
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

Une ZNIEFF de type 2 FR720008244 « Dunes littorales entre le Verdon et le Cap Ferret » est située sur la zone d'influence. Celle-ci est également dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Médoc.

1.2 Usages

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☒ Pêche
- ☒ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Commentaires : L'activité principale sur la zone du projet concerne la baignade en période estivale. Les autres activités de loisirs sont celles relatives à l'activité nautique (surf, etc.) ou à la pêche.

2 Milieux naturels et espèces

Une expertise des habitats naturels et de la flore a été réalisée entre juin 2025 et décembre 2025 par Biotope :

- 1 jour de terrain pour la flore et les habitats naturels ;
- 5 jours de terrain pour la faune

2.1 Milieux naturels

Le tableau ci-dessous identifie les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur la zone d'influence en fonction de ceux listés dans les Formulaires Standards De Données (FSD) des deux Zones Spéciales de Conservation situées en partie dans la zone d'influence du projet.

Tableau 2 : Habitats naturels d'intérêt européen à l'origine de la désignation des sites Natura 2000

Code Natura2000 – intitulé de l'habitat général (EUR27) Intitulé sur la cartographie	Présent sur la zone d'influence	Commentaires
1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine <i>Zones benthiques sublittorales</i>	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
1130 – Estuaires	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse <i>Vasière et bancs de sable sans végétation</i>	OUI	Habitat présent en amont du cordon dunaire sur 0,33 ha.
1170 – Récifs	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
1210 – Végétation annuelle des laisses de mer	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
1310 – Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
1320 – Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
2110 – Dunes mobiles embryonnaires <i>Dune embryonnaire</i>	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
2120 – Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) <i>Dune mobile atlantique</i>	OUI	Habitat présent sur le cordon dunaire de la zone d'influence sur 0,55 ha.
2130 – Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) <i>Dune grise atlantique</i>	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
2170 – Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>Argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
2180 – Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale <i>Dune boisée</i>	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Code Natura2000 – intitulé de l'habitat générique (EUR27) <i>Intitulé sur la cartographie</i>	Présent sur la zone d'influence	Commentaires
2190 – Dépressions humides intradunaires	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
4030 – Landes sèches européennes	NON	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.

Ci-après sont présentées les photographies des différents types de milieux observés sur la zone d'influence.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

2.2 Espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire

Le tableau ci-dessous identifie la faune et la flore d'intérêt communautaire identifiés sur la zone d'influence en fonction de celles listées dans les Formulaires Standards De Données (FSD) et à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 présentés dans le Tableau 1.

Tableau 3 : Faune et flore d'intérêt européen à l'origine de la désignation des sites Natura 2000

Groupe d'espèces	Nom de l'espèce	Présente ou potentielle	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Flore	Oseille des rochers (<i>Rumex rupestris</i>)	NON	L'érosion continue du trait de côte ne permet pas le développement des roselières de pied de dune favorable à cette espèce malgré la présence de suintement d'eau douce visible en pied de dune.
	Faux-cresson de Thore (<i>Thorella verticillatinundata</i>)	NON	
	Angélique des estuaires (<i>Angelica heterocarpa</i>)	NON	
Insectes	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	NON	
	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	NON	
	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	NON	
	Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	NON	
Poissons	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	OUI	Présence potentielle en phase adulte dans l'océan en croissance et en alimentation
	Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	OUI	
	Esturgeon d'Europe (<i>Acipenser sturio</i>)	OUI	
	Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>)	OUI	
	Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>)	OUI	
	Saumon Atlantique (<i>Salmo salar</i>)	OUI	Présence potentielle en phase adulte dans l'océan en migration
	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	NON	
Reptiles	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	NON	
Mammifères	Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>)	OUI	Présence potentielle en mer en face de l'aire d'influence
	Grand Dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>)	OUI	
	Marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>)	OUI	
	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	NON	
	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	NON	
	Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	NON	
	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	NON	
	Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)	NON	

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Groupe d'espèces	Nom de l'espèce	Présente ou potentielle	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Oiseaux visés par l'annexe I de la directive européenne « Oiseaux »	Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	NON	
	Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>)	NON	
	Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	NON	
	Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>)	NON	
	Bécasseau variable (<i>Calidris alpina ssp schinzii</i>)	NON	
	Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	NON	
	Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	NON	
	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	NON	
	Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	NON	
	Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	NON	
	Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	NON	
	Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	NON	
	Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	NON	
	Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>)	NON	
	Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	NON	
	Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	NON	
	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	NON	
	Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)	NON	
	Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)	NON	
	Elanion blanc (<i>Elanus caeruleus</i>)	NON	
	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	NON	
	Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	NON	
	Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	NON	
	Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	NON	
	Gorge-bleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>)	NON	
	Grande aigrette (<i>Egretta alba</i>)	NON	
	Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>)	NON	
	Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)	NON	
	Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>)	NON	
	Guifette noire (<i>Chlidonias Niger</i>)	NON	
	Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	NON	
	Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)	NON	

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Groupe d'espèces	Nom de l'espèce	Présente ou potentielle	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
	Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>)	NON	
	Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	NON	
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	NON	
	Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	NON	
	Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>)	NON	
	Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)	NON	
	Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>)	NON	
	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	NON	
	Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	NON	
	Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)	NON	
	Puffin des Baléares (<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>)	NON	
	Râle des genêts (<i>Crex crex</i>)	NON	
	Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>)	NON	
	Sterne Caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>)	NON	
Oiseaux migrants réguliers non visés par l'annexe I de la directive européenne « Oiseaux »	Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	NON	
	Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	NON	
	Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	NON	
	Bernache cravant (<i>Branta bernicla</i>)	NON	
	Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	NON	
	Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	NON	
	Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	NON	
	Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	NON	
	Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	NON	
	Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	NON	
	Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	NON	
	Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	NON	
	Fou de Bassan (<i>Morus bassanus</i>)	OUI	Présence potentielle sur l'océan
	Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	NON	
	Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	NON	
	Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	NON	
	Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	NON	
	Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	NON	

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Groupe d'espèces	Nom de l'espèce	Présente ou potentielle	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
	Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	OUI	
	Goéland marin (<i>Larus marinus</i>)	OUI	
	Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	OUI	Présence potentielle sur l'océan
	Grand Labbe (<i>Catharacta skua</i>)	OUI	Présence possible au large
	Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	NON	
	Guillemot de Troil (<i>Uria aalge</i>)	OUI	Présence possible au large
	Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	NON	
	Héron garde-boeufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	NON	
	Huîtrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>)	OUI	Présence possible sur la plage
	Macreuse noire (<i>Melanitta nigra</i>)	OUI	
	Mouette tridactyle (<i>Rissa tridactyla</i>)	OUI	Présence potentielle sur l'océan et sur la plage
	Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	NON	
	Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	OUI	Présence possible sur la plage
	Pingouin torda (<i>Alca torda</i>)	OUI	Présence possible au large
	Poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	NON	
	Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	NON	
	Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	NON	
	Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	NON	
	Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	NON	

2.3 Flore protégée

L'aire d'influence est composée de milieux naturels dunaires. 8 espèces végétales réglementaires protégées ont été observées sur l'aire d'influence.

- 1 espèce végétale protégée au niveau national a été identifiée : La Linaire à feuilles de thym.
- 2 espèces végétales protégées au niveau régional ont été identifiées : Crépis bulbeux et Luzerne maritime



Cf. carte : Flore protégée

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Tableau 4 : Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales protégées présentes dans l'aire d'influence

Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires				Statuts patrimoniaux			Population observée sur l'aire d'influence Habitat d'espèce	Enjeu écologique
	Europe	France	Régional	Départemental	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF		
Espèces patrimoniales et/ou réglementées									
Crépis bulbeux <i>Sonchus bulbosus</i>	-	X	X	-	LC	LC	X	16 individus observés	Moyen
Luzerne maritime <i>Medicago marina</i>	-	X	X	-	LC	LC-	X	7 individus observés	Moyen
Linaire à feuille de thym <i>Linaria thymifolia</i>	-	X			LC	LC		6 individus observés	Moyen

3 Etat des lieux de la zone d'influence

©CCDCMEDOCATLANTIQUE - Tous droits réservés - Sources : ©BingMaps ©2021 Microsoft Corporation ©Digital Globe ©CNES (2020) Distribution Airbus DS - Cartographie - Biotope, 2025



MEDOC ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !

Espèces protégées flore

Dossier réglementaire pour les travaux de reprofilage dunaire sur le littoral de Vendays-Montalivet (33)

Légende

Aire d'étude rapprochée

Espèces protégées flore

- Crépis bulbeux
- Linaire à feuilles de thym
- Luzerne marine, Luzerne maritime



Travaux de reprofilage dunaire
sur le littoral de Vendays-
Montalivet (33)
Octobre 2025

4

Incidences du projet

4 Incidences du projet

1 Incidences du projet sur les sites Natura 2000

- Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet entraîne l'altération de deux habitats naturels d'intérêt communautaire au niveau des zones de remblais et de reprofilage soit :

- 0,33 ha de vasières et bancs de sables sans végétation (1110)
- 0,55 ha de Dune mobile atlantique (2120)

Plus de 1220 ha de vasières et bancs de sables sans végétation ont été identifiés sur le site Natura 2000 FR7200678 « Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret ». L'incidence des travaux peut donc être considérée comme non significative pour cet habitat naturel d'intérêt communautaire compte tenu que la surface impactée sur le site Natura 2000. De plus, la totalité de la surface impactée se trouve en dehors du site Natura 2000. Également, cet habitat ne sera impacté que temporairement par le reprofilage de la dune.

Pour la faune d'intérêt communautaire, les habitats impactés par les travaux ne concernent que la faune terrestre, il n'y a donc aucune incidence vis-à-vis de la destruction d'habitats d'espèce pour les mammifères marins et les poissons. Pour les oiseaux, les habitats impactés ne correspondent pas à des zones de stationnement ou de nourrissage, aucune incidence n'est donc à prévoir pour ce groupe faunistique concernant la destruction d'habitat d'espèces.

- Destruction ou perturbation d'espèces et/ou perturbations possibles des espèces ; incidences dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

L'emprise du projet n'est pas sur un site Natura 2000 mais à proximité immédiate d'un site Natura 2000 (FR7200678). Le projet sera donc susceptible d'entraîner des perturbations sur les espèces, en phase chantier, dans sa zone d'influence. Toutefois, compte tenu des habitats impactés et de la durée des travaux, le projet ne remettra pas en cause la fonctionnalité du site Natura 2000 pour ces espèces. En effet, sa principale fonction étant une zone de transit ou de repos ponctuelles.

2 Incidences du projet sur la flore protégée

Trois espèces de flore protégées sont situées sur l'emprise de la dune reprofilée. Un balisage des stations à proximité du chantier devra être effectué par un botaniste avant le démarrage du chantier afin de s'assurer de leur préservation. Un écologue chantier s'assurera ensuite durant toute la durée des travaux de la préservation de celles-ci.

Cependant, même en respectant ces préconisations, l'impact sur les individus présents sur l'emprise chantier est considéré comme notable. De la compensation est à prévoir pour la destruction d'individus d'espèces protégées. Ces espèces ne sont cependant pas d'intérêts communautaires. L'analyse du besoin compensatoire et la mise en place de mesures de gestion pour ces espèces seront traitées au sein d'un dossier de demande de dérogation espèces protégées.

5

Conclusion

5 Conclusion

En raison de la nature du projet, les travaux envisagés et la durée de ces derniers, le reprofilage dunaire n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000. Il n'a pas à faire l'objet en conséquence d'une évaluation complète de ses incidences (article L. 414-4 du Code de l'Environnement).

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ?

☒ NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Les incidences du projet sur les sites Natura 2000 ne remettent pas en cause la fonctionnalité des habitats et l'état de conservation des espèces d'intérêts communautaires.



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr